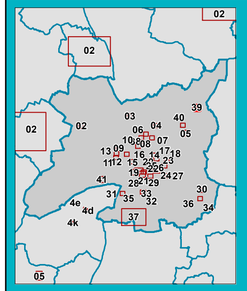
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-3 Dispositions spécifiques

D-2-3-1 Plans de détail

Plan D-2-3-1.238-39

Rennes

Site des Gayeulles

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Échelle : 1 / 500
Mars 2024

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale

Parcelle et bâti cadastral

Informations spécifiques des plans de détails

Dans ce secteur, il n'est pas fait d'application des règles d'emprise au sol prévues dans la zone UGl du réglement littéral.

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), mars 2024 ;
©DGFiP (cadastre), déc. 2022 ;
©Rennes Métropole (SIG), fond de plan topographique général, mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), mars 2024

Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 5 10 20 30 m